

Transport des grains

rectifier certaines erreurs. Pour tenir compte des augmentations de coûts intervenues depuis cinq ans, il faudrait que le blé se vende environ \$3.62 le boisseau. Or il se vend \$3.19 le boisseau. Cela veut dire que le producteur de l'Ouest prend du retard, que ses coûts augmentent énormément. Depuis 27 ans le prix de revient des machines a augmenté de plus de 100 p. 100.

J'aimerais bien faire comprendre aux députés qu'il y a 30 ans cet automne, le grain de provende se vendait le même prix exactement qu'aujourd'hui dans l'Ouest du Canada. Comment est-il possible de survivre dans ces conditions quand tout augmente, les coûts de production, les impôts, les engrais? Voilà pourquoi il est si urgent que le gouvernement comprenne les difficultés éprouvées par les céréaliculteurs. Beaucoup de producteurs s'enfoncent dans les dettes. La dette agricole a doublé depuis cinq ans dans l'Ouest du Canada. Cela veut dire que les charges d'intérêts augmentent. Nous avons pu voir le loyer de l'argent augmenter ces derniers mois. Le taux d'escompte a été relevé six fois cette année. Cela se répercute sur les frais d'exploitation du céréaliculteur de l'Ouest.

Nous ne pouvons pas laisser durer les choses, parce que c'est trop important pour la bonne marche de notre économie, trop important pour les intéressés. Permettez-moi de montrer ce qui se passe exactement. J'aimerais bien que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, son secrétaire parlementaire ou quelqu'un d'autre du côté ministériel puisse venir ici pour que je lui montre une photographie où l'on voit des producteurs en train de charger leur grain sur leurs propres wagons. Ils sont obligés d'en revenir là parce que les éleveurs sont engorgés. Cette année seulement, 1,042 wagons appartenant à des producteurs ont été chargés entre le début de la campagne, c'est-à-dire le 1^{er} août, et la fin d'octobre. L'an dernier il y en a eu 250 seulement.

Cela prouve bien l'ingéniosité et l'adaptabilité du céréaliculteur de l'Ouest. Mais il ne peut pas tout faire seul, j'insiste là-dessus. Il y a des limites à ses moyens. Si les députés d'en face, dans le peu de temps qui leur reste à siéger du côté gouvernemental, ne font pas quelque chose à ce sujet, je puis leur assurer qu'ils ne feront élire aucun candidat de leur parti dans aucune des provinces de l'Ouest aux prochaines élections, pas plus que le NPD si ce dernier continue d'appuyer le gouvernement. Je suis prêt à parier cela avec n'importe lequel d'entre eux.

Les problèmes relatifs au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ont suscité beaucoup de discussion. Je voudrais faire comprendre aux députés d'en face et au ministre responsable de la Commission canadienne du blé, qui est également le ministre des Transports (M. Lang), que les problèmes de l'Ouest relatifs au transport, et à la vente du grain ont fini par créer un différend entre les éleveurs et les céréaliculteurs. Le gouvernement, le ministre ou le cabinet—peu importe qui—sont les personnes qui logiquement devraient se mettre au travail pour essayer de régler ce grave problème.

J'espère qu'à la suite de ce débat, le ministre est maintenant mieux au courant du grave problème que connaît les Prairies, car je crains fort que les députés d'en face qui n'ont jamais dû dépendre de la vente de grain pour gagner un revenu leur permettant de payer leur marché, de régler leurs factures et d'élever leurs familles ne se rendent pas compte de la gravité

[M. Towers.]

de la situation. Je ne saurais être plus catégorique lorsque je dis qu'il importe d'agir dès maintenant.

* * *

● (2202)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je serais reconnaissant si un député de l'autre côté de la Chambre voulait bien nous dire quels sont les travaux prévus pour demain. Peut-être le whip du gouvernement serait-il en mesure de nous en informer.

M. McIsaac: Monsieur l'Orateur, nous étudierons demain dans l'ordre suivant: le bill C-7, le bill C-5 et le bill C-10, que nous en arrivions ou non à l'étude de ce dernier. C'est donc l'ordre dans lequel le gouvernement présentera les travaux de la Chambre demain.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 10 heures, les délibérations sur la motion sont terminées, en conformité de l'article 58(11) du Règlement.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[Français]

LES INONDATIONS—LES TRAVAUX LIMITANT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA RÉGION NORD DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord vous remercier de me donner la possibilité d'intervenir une fois de plus au sujet d'un problème qui a fait l'objet de plusieurs interventions, non seulement de ma part mais également de celle des députés qui m'ont précédé à titre de représentant de la circonscription de Laval, et j'ai nommé notre bon ami et collègue, M. Jean Rochon. Il s'agit du problème des inondations. Nous avons été informés de la coupure des budgets du gouvernement canadien, et je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il nous faut de plus en plus réduire les budgets, mais lorsque nous sommes directement intéressés nous sommes peut-être un peu moins d'accord. Alors, dans le but d'amoindrir cette coupure de budget, à l'égard de l'importance et la priorité du problème qui est nôtre, savoir, les inondations dans la région de Montréal, je suis intervenu auprès du ministre d'État (environnement) (M. Marchand), le 16 octobre dernier, par lettre, mentionnant une entente du 4 octobre 1976 entre le gouvernement canadien et le gouvernement du Québec qui se sont engagés par convention, et prévoyant un déboursé de l'ordre de 5 millions de dollars pour la réalisation des travaux dans la région de Montréal, afin de diminuer les dommages causés par les inondations.

En août 1977, les deux gouvernements, après avoir examiné ensemble la situation, acceptaient de prolonger la convention de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1980, et cette confirmation du ministre d'État (environnement) au ministre des Richesses naturelles du Québec s'est faite le 31 octobre 1977. Je faisais part de mon inquiétude au sujet de la possibi-